


# Conseil citoyens

Créés par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, les conseils citoyens font leur apparition dans les quartiers prioritaires. Les habitants de ces quartiers doivent être associés à l'élaboration, ou au moins au suivi et au bilan des contrats de ville, et pourront porter eux-mêmes des projets visant à améliorer la situation du territoire.

# Qu'est-ce qu'un Conseil Citoyen ?

Instaurée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014, dans le cadre des nouveaux [contrats de ville](#) , la mise en place de « conseils citoyens » dans les quartiers des Fourches, du Pavement et de Saint-Nicolas permet de :

- > Conforter les dynamiques citoyennes existantes.
- > Garantir la place des habitants dans toutes les instances de pilotage des contrats de ville.
- > Favoriser l'expertise partagée.
- > Garantir la place des habitants dans toutes les instances de pilotage.
- > Créer un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

Chaque conseil citoyen comprend deux catégories de membres : des habitants du quartier concerné et des représentants d'associations et acteurs locaux.

## Quel est le rôle d'un conseiller citoyen ?

Avec l'ensemble des acteurs du quartier et les élus, il participe pleinement aux décisions entourant chaque étape de la réalisation du contrat de ville. Qu'il s'agisse des projets d'urbanisme, d'habitat, d'emploi, d'éducation, de santé... son rôle concerne tous les aspects de la vie de son quartier.

Il participe à toutes les étapes d'élaboration du contrat de ville, au même titre que l'ensemble des acteurs institutionnels mobilisés dans le cadre de la contractualisation.

## Comment ça marche ?

Cette instance est autonome, elle est présidée et animée par ses membres et non par les élus, qui sont présents avec des agents de la ville pour échanger et récolter les avis des habitants.

Tout ce travail permet de construire un projet qui déterminera l'avenir du quartier sur le long terme.

## VIDÉO / À quoi servent les conseils citoyens ?

VILLE DE LAVAL  
Place du 11 novembre  
CS 71327  
53013 LAVAL Cedex



▶  
LAVAL DIRECT PROXIMITÉ  
[0 800 00 53 53](tel:0800005353)  
(Numéro gratuit)  
[02 43 49 43 00](tel:0243494300) / [fax 02 43 49 43 26](tel:0243494326)  
[mairie@laval.fr](mailto:mairie@laval.fr)  
[Plan d'accès](#)